



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU GRAND CONSEIL

Suspension des séances plénières du Grand Conseil

A la suite des mesures annoncées par le Conseil d'Etat cet après-midi, le Bureau du Grand Conseil suspend les séances plénières du Grand Conseil avec effet immédiat. Celles prévues les mardis 17 et 24 mars 2020 sont donc annulées.

Le Bureau du Grand Conseil a pu procéder à une analyse de la situation sur la base des décisions communiquées par le Conseil d'Etat ce jour. Les restrictions appliquées aux rassemblements de plus de 50 personnes l'ont conduit à suspendre les séances plénières du Grand Conseil, jusqu'à nouvel avis. Dans l'immédiat, celles des mardis 17 et 24 mars 2020 sont annulées. Le Bureau du Grand Conseil procédera, de concert avec le Conseil d'Etat, le Médecin cantonal et l'EMCC, à une analyse de la situation chaque semaine.

Comme le prévoit la Loi sur l'organisation du Conseil d'Etat ainsi que la Loi sur le Grand Conseil, une délégation du Grand Conseil composée avant tout des membres du Bureau du Grand Conseil procédera mardi prochain à l'assermentation de Mme Christelle Luisier, Conseillère d'Etat élue, ainsi que de M. Bernard Nicod, député appelé à la remplacer au sein du Grand Conseil. Ces assermentations se tiendront dans la Salle plénière et seront retransmises en direct.

Par ailleurs, le Bureau du Grand Conseil a pris le parti de maintenir à l'heure actuelle les séances des commissions, celles-ci comportant moins de 50 participant-e-s et pouvant se tenir dans des salles où un espacement suffisant entre personnes est garanti.

Enfin, le Bureau du Grand Conseil, dans ces moments difficiles liés à une situation extraordinaire, salue l'engagement remarquable du personnel médico-sanitaire.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 mars 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Sonya Butera, Présidente du Grand Conseil